

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 juin 2012

*L'an deux mille douze et le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Pierre MAURIN**.*

Date de convocation : le 20 juin 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8
votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – VOLLE – TESTON – VERNET – JOLLIVET – SALA – HILAIRE.

Excusés :

- Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA.
- M CORNET a donné procuration à M MAURIN.
- M AUZAS a donné procuration à M CHAUSSIGNAND.
- Mme CROZIER a donné procuration M VOLLE.

Absents : M. DELAUZUN – BOUAZZA – FIALON.

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n°2012/04 du 23.01.12.

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2012/04 portant sur la création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif CUI-CAE à compter du 01/02/2012 pour une durée de 6 mois.

Il précise que ce contrat prendra fin le 31/07/2012 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé pour une nouvelle période de 6 mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler le poste d'Agent polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n° 2012/04 du 23/01/2012.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois à compter du 01/08/2012 au 31/01/2013.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la mission locale et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 29 juin 2012
LE MAIRE
Pierre MAURIN